



Aux opérateurs d'achats de livres en Fédération Wallonie-Bruxelles

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Bruxelles, le 21 septembre 2020

Nos réf. : AGC – SL – CM- MR SGAT/SGLL AC02

Objet : Adhésion au nouvel Accord-Cadre (avril 2021-avril 2025) de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française, agissant en qualité de centrale d'achats

ATTENTION !

- **Adhérer ≠ Utiliser**

L'adhésion au prochain Accord-Cadre (avril 2021- avril 2025) n'exclut pas la possibilité d'utiliser votre propre marché en parallèle.

- **Adhérer maintenant ou dans quatre ans**

Les pouvoirs adjudicateurs désireux d'adhérer au nouvel Accord-Cadre (avril 2021- avril 2025) doivent être clairement identifiés dans l'appel à concurrence. En clair, **contrairement au précédent Accord-Cadre (2017-2020), il ne sera pas possible d'adhérer au nouvel Accord-Cadre après la publication de son cahier des charges.**

Les entités qui ne communiqueraient pas leur souhait d'adhérer au nouvel Accord-Cadre dans les temps impartis ne seront pas en mesure de réitérer leur souhait d'adhésion avant un éventuel prochain Accord-Cadre en 2025.

- **D'un Accord-Cadre à l'autre**

L'Accord-cadre précédent (2017-2020) sera prolongé. Les entités qui y participaient pourront continuer à commander via cette centrale d'achat jusqu'à la conclusion du nouvel Accord-cadre prévu en 2021.

Madame, Monsieur,

Avec comme objectif premier la simplification du travail administratif des institutions publiques qui achètent des livres, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'apprête à lancer un nouvel Accord-Cadre de fournitures de livres et autres ressources, en qualité de centrale d'achats, pour une durée de quatre ans (avril 2021- avril 2025). Elle invite dès à présent les entités intéressées à communiquer leur volonté d'adhésion **pour le 23 octobre 2020 au plus tard**.

Quel est l'intérêt de l'Accord-Cadre ?

En tant que pouvoir adjudicateur bénéficiaire (PAB) de l'Accord-Cadre, l'entité adhérente est dispensée de l'obligation d'organiser elle-même une procédure de passation de marché pour les achats de livres. Les bibliothèques publiques, les écoles et les services publics de l'entité pourront, avec un simple bon de commande, acheter les livres dont ils ont besoin, dans l'une des librairies réparties sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (minimum 6 librairies par province et dans la Région de Bruxelles-capitale). **Par ailleurs, l'entité adhérente reste libre d'acheter des livres par d'autres procédures de passation de marché si elle le souhaite.**

Quelles sont les remises prévues dans cet accord ?

Les ristournes sont fixées pour les collectivités à :

- 12,5% maximum pour les ouvrages généraux,
- 10% pour les livres et médias adaptés au handicap,
- 5% pour les livres scolaires et pédagogiques.

Pour les achats qui ne sont destinés ni à l'enseignement ni aux bibliothèques, la remise est de 5%.

Qu'en est-il des frais de port ?

En cas de livraison, les frais de port seront calculés selon une tarification standardisée applicable par les différentes librairies et conforme aux prescrits du Décret relatif à la protection culturelle du livre.

Vous souhaitez adhérer au nouvel Accord-Cadre ?

1^{re} étape : Envoyez une manifestation d'intérêt assortie d'une estimation sommaire du montant d'achat projeté via l'Accord-Cadre pour le **23 octobre 2020 au plus tard** à achatdelivres@cfwb.be . Voir modèle ci-joint.

2^e étape : La décision d'adhésion de l'entité au nouvel Accord-Cadre de la FWB (avril 2021-avril 2025) doit faire l'objet d'une décision officielle de l'organe compétent (conseil communal, conseil provincial, conseil d'administration, secrétaire général, secrétaire, administrateur général...). Cette décision doit être communiquée au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles **pour le 20 novembre 2020** au plus tard aux coordonnées suivantes :

Ministère de la Communauté Française
Service Général de l'Action Territoriale
Monsieur Jean-François Füeg
achatdelivres@cfwb.be

Plus d'informations ?

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Service général des Lettres et du Livre ou Service Général de l'Action Territoriale
achatdelivres@cfwb.be

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Freddy CABARAUX
Administrateur Général de la Culture
Fédération Wallonie-Bruxelles

MANIFESTATION D'INTÉRÊT
à renvoyer pour le 23 octobre 2020 au plus tard

ACCORD-CADRE

**de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française,
agissant en qualité de centrale d'achats.**

Avril 2021- Avril 2025

Je soussigné.e (NOM, Prénom)..... agissant en qualité de
(Titre, fonction, etc.)..... représentant (nature et nom de l'entité, ex : la
commune de, le musée de, la province de, l'université de, l'école de, etc.)
..... manifeste par la présente l'intérêt de l'entité
susmentionnée à rallier l'Accord-Cadre de fournitures de livres et autres ressources du Ministère de la
Communauté française, agissant en qualité de centrale d'achats pour la période avril 2021 à avril 2025.

Le montant des achats réalisés via cet Accord-Cadre est sommairement estimé à
.....€ **par an** (montant en euros – peut être basé sur le
montant 2019 d'achats de livre).

La présente manifestation d'intérêt sera confirmée par une décision officielle de l'organe compétent
(conseil communal, conseil provincial, conseil d'administration, secrétaire général, secrétaire,
administrateur général /administratrice générale, etc.), **décision qui sera transmise au Ministère de**
la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le 20 novembre 2020 au plus tard.

Fait à le

NOM, Prénom, qualité

.....

Signature

À envoyer au plus tard **pour le 23 octobre 2020** par courriel à :

Ministère de la Communauté française

Service Général de l'Action Territoriale

Monsieur Jean-François Füeg

achatdelivres@cfwb.be